

VARIATIONS DES PROVISIONS SUR EXERCICE 2016

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu les provisions constatées aux comptes 681, 687, 491,

Vu l'évolution de la dette des entreprises locataires de bâtiments de l'EPFL et les admissions en non valeur,

Vu l'évolution des contentieux en cours, et en particulier la fin du litige sur l'acquisition à la société Colombus Park d'un ensemble immobilier à Boulay,

Vu l'évolution des congés à payer et des engagements de l'Etablissement en matière de départ à la retraite,

Vu l'évolution des cessions des terrains objets d'une dépréciation,

Sur proposition du Président,

-décide de procéder à une reprise de :

- 260 226,31€ sur le compte 4911 « provisions pour dépréciation des comptes clients », par l'émission d'un titre au compte 7817 « reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants».
- 1 522 819,00€ sur le compte 1511 « provisions pour litiges » par l'émission d'un titre au compte 7815 « reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement »
- 31 400,00€ sur le compte 153 « provision pour pensions » par l'émission d'un titre au compte 7815 « reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement »
- 326 234,00€ sur le compte 3912 « provision pour dépréciation des terrains » par l'émission d'un titre au compte 7817 « reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants».
- 44 370€ sur le compte 29127 « provision pour dépréciation des terrains » par l'émission d'un titre au compte 7816 « reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles».

-décide d'abonder d'un montant de

- 4 694,60€ le compte 4911 « provisions pour dépréciation des comptes clients » par l'émission d'un mandat au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »
- 298 203,89 € le compte 1511 « provisions pour litiges » par l'émission d'un mandat au compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement »

VU ET APPROUVE

LE 30 NOV. 2016

Pour le Président et par délégation

Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

Francis SCHRICKE